



Le jeudi 23 juin 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 17 juin 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, MM. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, Dorothée GENASI, Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (M. Pierre ZIMMERMANN), M. Martin LEPOUTRE (à Mme Dorothée GENASI), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN)

Absente : Mme Stéphanie COMPERE

N° 22-2-7

Enfance

-----

Maison de l'Enfance

-----

Convention d'Eveil  
avec le Conseil Départemental  
du Nord

Rapport de Madame Aurélie Desquenne,  
Conseillère déléguée à la Maison de l'Enfance,

Par délibération n° 19-1-23 du 2 avril 2019, vous avez autorisé M le Maire, dans le cadre de la politique en faveur de l'enfance et la jeunesse, à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Nord, afin de formaliser le projet d'accueil d'éveil ponctuel à la Maison de l'Enfance. Cette convention est arrivée à échéance.

Les objectifs définis avec le Médecin de la PMI, l'équipe éducative de la Maison de l'enfance et la famille ont pour but de favoriser le développement harmonieux des enfants, d'aider les parents en difficulté dans leur rôle d'éducateur, contribuant à la meilleure intégration sociale et scolaire.

Ce dispositif, limité aux enfants Bonduois, est financé en totalité par le Conseil Départemental, qui établira un bon de commande correspondant au nombre d'heures fixé dans les modalités d'accueil, sur la base du coût horaire moyen pratiqué à la maison de l'enfance.

Ceci étant exposé, nous vous proposons de renouveler notre partenariat avec le Conseil Départemental du Nord et d'autoriser M le Maire à signer ladite convention.

Travaux préparatoires  
Commission 3 du 31/05/2022

Vote à l'unanimité



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.  
Certifié conforme.  
Le Maire